

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Commission du C.C.A.S. de COUCY

Séance du 20 MARS 2009

Présidence : David POTIER

Présents : Mmes DELSUC Nadine, COULMY Laurence, SIMON Karine, RIVA Thérèse, CHAUSSON Marie-France, FONTAINE Jacqueline, LANGLET Marie-José, CONNOT Francine, M. SIMON Emmanuel, M. FOSSIER Denis,

Absents : Mmes POTIER Laurence, SMITH Tatiana, HERBAY Francine

Secrétaire de séance : Mme Marie-France CHAUSSON

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Président présente aux membres de la Commission du CCAS le compte administratif 2008 et le compte de gestion du trésor public. Il indique qu'en raison d'une erreur comptable, la subvention de la commune n'a pas été versée en 2008 au CCAS. Le compte administratif laisse apparaître :

- Un Excédent d'investissement = 2 744,08 Euros
- Un Excédent de fonctionnement = 8 217,99 Euros

Les membres de la commission :

- Approuvent le compte administratif
- Décident de reporter au Budget primitif 2009 la somme de 8 217,99 € en fonctionnement et la somme de 2 744,08 Euros en Investissement

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2009

Le Président présente aux membres de la Commission du CCAS le Budget Primitif 2009. Il propose aux membres du CCAS d'intégrer un doublement de la subvention annuelle de la commune pour combler l'absence de subvention de 2008.

Le Budget Primitif 2009 s'équilibre :

- En Fonctionnement à 11 140,00 Euros
- En Investissement à 2 744,00 Euros

Après en avoir discuté, les membres de la commission

- Approuvent le budget primitif 2009

Vote à l'unanimité

BONS DE CHAUFFAGE

Afin de faciliter le traitement comptable de l'attribution des bons de chauffage, le président propose aux membres du CCAS de déterminer un quota de bénéficiaires pour 2009 en cohérence avec le budget. Il indique que les bénéficiaires potentiels ne pourront néanmoins bénéficier de cette aide qu'après étude de leur situation économique.

Les membres du CCAS décident de l'attribution de 10 bons de chauffage d'une valeur de 150 € pour l'année 2009. L'attribution sera faite au fil de l'eau en fonction des demandes de la population.

Vote à l'unanimité

BONS DE NAISSANCE

Le président informe les membres de la commission que les parents qui ont bénéficié d'un bon d'achat à l'occasion de la naissance de leur enfant sont très satisfaits de cette opération. Néanmoins, certains parents regrettent que ces bons d'achat ne soient pas utilisable dans le magasin de jouets « Sajou » de Rethel.

Après en avoir discuté, les membres de la commission décident d'intégrer le magasin « Sajou » à la liste des commerçants susceptibles d'accepter les bons d'achat. Le président indique que cette opération ne sera possible qu'après accord du dit magasin.

Vote : 8 pour et 1 contre

REVISION DU MONTANT DU SEUIL DE LA MOYENNE ECONOMIQUE RETENU POUR POUVOIR BENEFICIER D'UNE AIDE

Le président informe les membres de la commission que le seuil de la moyenne économique retenu pour déterminer la possibilité d'une étude de demande d'aide n'est pas adapté à la réalité car il est en défaveur des petits foyers.

Après en avoir discuté, les membres du CCAS

- Décident de modifier ce seuil. Le nouveau seuil sera adapté au nombre de personnes rattachées au foyer en difficulté.
- Chargent le président de mettre à jour la charte du CCAS

Vote à l'unanimité

PHOTOCOPIEUR

Le Président propose à l'assemblée d'équiper le CCAS d'un photocopieur.

Après en avoir discuté, les membres de la commission :

- Décident d'acheter un photocopieur pour un montant de 2744,08 €
- Choisissent la société BSD pour l'acquisition de ce photocopieur

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 19H15